

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 31 janvier 2019

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Amélie ROUX-RUBIO – 04 27 86 55 55

Académie de Lyon

Pascale PERRET – 04 72 80 60 10



Promouvoir la santé à l'école

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et les rectorats de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon signent une convention partenariale en faveur de la santé des élèves, à tous les âges de la vie scolaire.

Jeudi 31 janvier 2019, le Docteur Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Marie-Danièle Campion, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, en accord avec Fabienne Blaise, rectrice de l'académie de Grenoble et Benoît Delaunay, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand ont signé une convention partenariale en faveur de la santé de plus d'un million d'élèves scolarisés dans toute la région, depuis la maternelle au lycée.

UNE STRATÉGIE COMMUNE, DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon conduisent une politique éducative qui contribue à la promotion de la santé à l'école et l'éducation pour la santé à tous les âges de la vie scolaire.

L'Agence régionale de santé contribue à garantir le bien-être et la santé des enfants, des adolescents et des jeunes adultes à travers ses différents champs d'intervention : prévention des risques et promotion de la santé, organisation de l'offre en santé, amélioration du parcours des patients, veille et sécurité sanitaire.

La convention signée ce jour concrétise la volonté de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ARS de mieux exercer conjointement leurs compétences au bénéfice de la santé des élèves scolarisés, notamment des élèves vulnérables qui connaissent des difficultés particulières d'accès aux soins et à la prévention.

Il s'agit de renforcer l'efficacité de la politique de santé conduite par les différentes parties auprès des élèves en définissant une **stratégie commune d'intervention**, en formalisant des **engagements respectifs** dans les domaines de compétences propres à chacune des parties, mais aussi de prévoir des **déclinaisons spécifiques départementales et locales** et de préciser les **modalités de travail et de coopération** entre les institutions.

5 AXES DÉFINIS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les 5 axes prioritaires définis dans la convention seront décrits dans des **fiches-actions thématiques** et inscrits dans un **programme de travail annuel**.

Axe 1 - Améliorer les connaissances et renforcer les compétences en santé des enfants.

Axe 2 - Contribuer au développement d'environnements favorables à la santé et aux apprentissages à l'école.

Axe 3 - Améliorer le repérage, le dépistage, le diagnostic précoce, l'accompagnement et l'orientation des élèves à besoins spécifiques.

Axe 4 - Assurer la veille et gestion des alertes sanitaires et des situations exceptionnelles en milieu scolaire.

Axe 5 - Organiser le partage de données d'observation sur la santé des élèves et leur consolidation.

En parallèle, pour promouvoir la santé et la prévention à l'école, l'Éducation nationale, la Recherche et l'Agence régionale de santé, soutiennent une expérimentation scientifique intitulée « Alliance », qui consiste à suivre un échantillon de 10 000 élèves de primaire, dans différents bassins de vie du Rhône, de la Loire, du Cantal et de l'Isère pour évaluer sur trois ans, l'impact des pratiques adoptées en prévention de la santé.

Pour en savoir plus, consultez la convention partenariale pour [la promotion de la santé à l'école](#) et la convention relative à la mise en place du [projet « Alliance »](#).



Dr Jean-Yves Grall, directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Marie-Danièle Campion, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon

Dr Cyrille Isaac-Sibille, co-rapporteur de la mission d'information relative à la prévention santé en faveur de la jeunesse

Pr Franck Chauvin, professeur de santé publique au CHU de Saint-Etienne, Laboratoire HESPER, Université Jean Monnet Saint-Etienne.